



Le Particulier. N°1043 – décembre 2009

Les SCPI, une autre façon d'investir dans l'immobilier pour sa retraite

« (...) L'achat de SCPI permet d'accéder à des marchés très rémunérateurs, tels que les bureaux et commerces, auxquels n'ont que difficilement accès les investisseurs particuliers, du fait des montants requis pour investir et de la difficulté de trouver des biens. « Les SCPI investies en immobilier commercial ou de bureaux peuvent rapporter 5,5% net et plus aux porteurs de parts » (...) Enfin, les porteurs de parts ne souhaitant pas percevoir de revenus complémentaires avant leur retraite peuvent démembrer leurs parts de SCPI. Une opportunité offerte par des sociétés de gestion telles que Perial (www.perial.com) ou encore Peref Gestion (www.peref-gestion.com). »